

DELIBERATION

du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice : **38**
Nombre de membres présents : **26**
Nombre de votants : **32**
Date de convocation : **12/02/2020**

L'an **Deux Mille Vingt**, le 19 FEVRIER, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION
2020 ASSOCIATION VIVEXPO**

Certifiée exécutoire à la date de
transmission aux services
préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publiée ou Notifiée le

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) – FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
D.RUIZ (Thuir) à N.MON
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
M.LESNE (Tordères) à A.PUIG
R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absents:

N.CRUQ, J.L.PUJOL(Fourques)
C.VILA (Oms)
BELLEGARDE (Passa)
L.FERRER, P.MAURY (Thuir)

Monsieur Roger TOURNE est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité sans observation.

8/2020

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VIVEXPO :

- VU** les statuts de la Communauté de communes des Aspres, et notamment sa compétence obligatoire en matière de développement économique,
- Vu** le recueil de l'intérêt communautaire approuvé par délibération n°72/2016 définissant les champs d'application des compétences de la Communauté de Communes des Aspres et notamment toute action concourant à la promotion des produits locaux

Le Président **INFORME** l'Assemblée que l'Association VIVEXPO sollicite une subvention de 1500€ pour assurer la 15^{ème} édition de Vivexpo, Biennale du liège et de la forêt méditerranéenne, au cours de laquelle se déroulera la 13^{ème} édition du concours des Vins doux naturels bouchés au liège. Il en expose les principales informations et déroulé de la manifestation prévue les 10,11 et 12 juin prochain.

Il **PRECISE** que le Bureau Communautaire réuni le 13 Février 2020 s'est positionné favorablement pour attribuer une subvention de 1500€ à l'association en question,

Et **OUVRE** la discussion.

N'appelant pas d'observation,

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

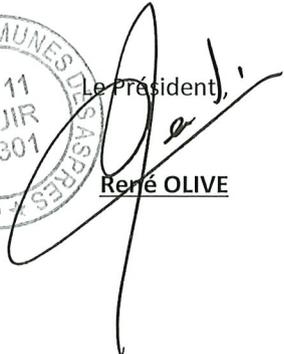
DECIDE d'attribuer une subvention de mille cinq cent euros (1500€) à l'association VIVEXPO pour sa manifestation 2020 telle que détaillée.

APPROUVE la convention d'objectifs sur le modèle annexé à la présente délibération, fixant notamment les conditions de versement de la subvention après production d'un état certifié par son Président.

EN PREVOIT l'inscription des crédits dans le budget principal 2020.

PRECISE que la présente délibération sera insérée au budget principal 2020.

Ainsi fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus


Le Président,

René OLIVE